

Sur le procédé

## GTI PURE

**Famille de produit/Procédé** : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

**Titulaire(s)** : **Société GERFLOR**

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 12** - Revêtements de sol et produits connexes

**Versions du document**

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

**Descripteur :**

Dalles de revêtement de sol hétérogène compact, à assemblage par queues d'aronde, destinées à la pose libre avec collage aux points singuliers (accès et pentes). L'assemblage des dalles entre elles est réalisé par encastrement des queues d'aronde au maillet.

Dimensions nominales totales, avec queues d'aronde : 650 x 650 mm.

Dimensions nominales utiles, hors queues d'aronde : 635 x 635 mm.

Epaisseur totale : 6 mm.

Masse surfacique : 8930 g/m<sup>2</sup>.

L'usage du revêtement est destiné Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus classés U4 P4 E2 C2.

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté .....	4
1.1.1.	Zone géographique .....	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi.....	5
1.2.2.	Prévention des accidents et maîtrise des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien .....	5
1.2.3.	Durabilité .....	5
1.2.4.	Appréciation globale.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé .....	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation .....	7
2.1.1.	Mise sur le marché.....	7
2.1.2.	Conditionnements et marquage des conditionnements.....	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtement.....	7
2.2.2.	Produits prescrits.....	9
2.3.	Dispositions de conception .....	10
2.3.1.	Classement UPEC du local .....	10
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10	10
2.3.3.	Exigence de planéité .....	10
2.3.4.	Support ou revêtement existant .....	10
2.3.5.	Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité .....	10
2.3.6.	Support amianté.....	10
2.3.7.	Traitement des joints de dilatation.....	10
2.3.8.	Chauffage des locaux .....	10
2.3.9.	Résistance thermique .....	10
2.4.	Dispositions de mise en œuvre .....	11
2.4.1.	Dispositions générales .....	11
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports .....	11
2.4.3.	Pose du revêtement .....	14
2.4.4.	Traitement des points singuliers .....	18
2.5.	Mise en service .....	21
2.6.	Maintien en service du produit ou procédé .....	21
2.6.1.	Entretien.....	21
2.6.2.	Réparation.....	21
2.7.	Traitement en fin de vie .....	21
2.8.	Assistance technique.....	22
2.8.1.	Lors de la négociation des marchés.....	22
2.8.2.	Lors de la réalisation du chantier .....	22
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	22
2.9.1.	Fabrication .....	22
2.9.2.	Contrôles .....	22
2.10.	Mention des justificatifs.....	22
2.10.1.	Résultats Expérimentaux.....	22
2.10.2.	Données Environnementales.....	22
2.11.	Annexe du Dossier Technique.....	23

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France Métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux intérieurs et sur les supports définis ci-après.

#### 1.1.2.1. Locaux

Il est destiné aux sols des magasins, boutiques, grandes surfaces, établissements scolaires, établissements hospitaliers à l'exclusion des services dédiés aux malades (ex : circulations, bureaux, ...) , relevant du classement UPEC des locaux et ayant au plus les classements indiqués ci-après, dans les limites de charges statique et dynamique correspondantes précisées dans le Cahier du CSTB « Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les écarts de température dans les locaux ne doivent pas excéder 20°C (amplitude maximale) ;

Les locaux avec présence de système d'évacuation d'eau au sol, classés E3, sont exclus

Le classement UPEC de ces locaux est au plus :

- U4 P4 E2 C2 sur support à base de liant hydraulique, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.2 ci-après.
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie dans le § 1.1.2.2.3 ci-après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.2.4 ci-après.
- U4 P3 E1 C2 sur support en bois ou en panneaux dérivés du bois, neuf tel que défini dans le § 1.1.2.2.5 ci-après ou existant tel que défini dans le § 1.1.2.2.6 ci-après.
- U4 P4 E2 C2 sur support existant revêtu de carrelage ou assimilé, ou revêtu d'un sol coulé adhérent en résine tel que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après.
- U4 P3 E2 C2 sur support existant revêtu d'un 'ancien sol résilient visé par la norme NF DTU 53.12, un caoutchouc compacts en lés ou dalles semi-flexibles amiantées tels que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après
- U4 P3 E1 C2 sur revêtement linoléum existant tel que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après

#### 1.1.2.2. Supports

##### 1.1.2.2.1. Supports neufs à base à base de liant hydraulique

Les supports visés sont :

- Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 à l'exclusion des planchers chauffants réversibles et NF P 52-302 (DTU 65.7).
- Les planchers rayonnants électriques sont exclus.;
- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de La FFB-UNECP et de la CAPEB ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;

##### 1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose sur plancher chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton, exécutés conformément à la norme NF P 52-303 (DTU 65.7) et additifs est admise.

##### 1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

**1.1.2.2.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu**

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

**1.1.2.2.5. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois neufs**

Les supports admis sont les suivants :

- Planchers en bois ou en panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

**1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois**

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

**1.1.2.2.7. Sol existant**

Les revêtements existants admis sont ceux définis au §7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En outre sont également visés :

- les anciens revêtements résilients caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées ou non;
- Les anciens revêtements de sol linoleum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1);
- Les sols résines coulés adhérents ;

Nota : Le revêtement existant n'est conservé que si le classement UPEC du local reste identique à celui qu'il était avant travaux.

---

**1.2. Appréciation**

---

**1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi****1.2.1.1. Réaction au feu**

Le revêtement GTI PURE fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2018/106 du 19 juin 2018, avec classement C<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup> et sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup>.

**1.2.1.2. Aspects sanitaires**

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entrent pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

**1.2.1.3. Travaux en présence d'amiante**

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

**1.2.2. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien**

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

**1.2.3. Durabilité**

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

La présence éventuelle de désaffleures entre dalles dans le cas d'un défaut d'imbrication des queues d'aronde peut les rendre localement plus difficiles à entretenir. Dans les locaux classés U4 P4 E2 C2, des écarts de planéité supérieurs à 7 mm sous la règle des 2 m peuvent conduire à des altérations d'aspect importantes comme, par exemple, une modification sensible de l'état de surface ou un encrassement prononcé dans les zones les plus sollicitées, et à des difficultés d'entretien.

#### **1.2.4. Appréciation globale**

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement

---

#### **1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

Le Groupe Spécialisé n'a pas émis de remarque complémentaire.

## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

Titulaire : Société Gerflor  
1, Place Verrazzano  
FR-69258 Lyon  
Tél : 04.74.05.40.00  
Internet : www.gerflor.com

#### 2.1.1. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement GTI PURE fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

#### 2.1.2. Conditionnements et marquage des conditionnements

Les dalles sont de dimensions utiles 635 x 635 mm et de dimensions totales 650 x 650 mm avec les queues d'aronde.

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques du produit.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Revêtement

##### 2.2.1.1. Type et structure

Revêtement vinylique compact (ISO 10582) présenté en dalles, fabriqué essentiellement par calandrage et pressage, il comprend :

- Une couche de surface PVC (revêtue en usine d'une couche de finition U.V.) opaque obtenue par pressage de granulés de PVC sur une couche compacte en PVC ;
- Une couche médiane PVC pressée, renforcée par une grille de verre ;
- Une couche d'envers compacte en PVC de forte densité, renforcée par une grille de verre.

La dalle présente sur ses 4 faces un système d'assemblage par queues d'aronde, et sur l'envers un fléchage.

##### 2.2.1.2. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

##### 2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 6 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

## 2.2.1.4. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

## 2.2.1.4.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Normes	GTI PURE
<b>Caractéristiques générales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions des dalles (mm) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Totales</li> <li>o Utiles</li> </ul> </li> </ul>	NF EN ISO 24342	650 ( $\pm 0,5$ x 650 ( $\pm 0,5$ )) 635 ( $\pm 0,5$ x 635 ( $\pm 0,5$ ))
- Masse surfacique totale (g/m <sup>2</sup> )	NF EN ISO 23997	8930 (-10% ; +13%)
- Epaisseur totale nominale (mm)	NF EN ISO 24346	6 (-0,1/+0,13)

**Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales**

## 2.2.1.4.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

CARACTERISTIQUES	Normes	GTI PURE
<b>Caractéristiques mécaniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contraintes de traction pour un allongement de 1% (N/5 cm) <ul style="list-style-type: none"> <li>o sens de fabrication</li> <li>o sens transversal</li> </ul> </li> <li>- Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm)</li> <li>- Résistance horizontale de l'assemblage<sup>(1)</sup></li> </ul>	Méthode M.1 – QB30  NF EN ISO 24343-1  Annexe D de la norme NF EN ISO 10582	> 400 > 400 ≤ 0,10  > 2
<b>Stabilité et cohésion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)</li> <li>- Incurvation à la chaleur (mm)</li> <li>- Solidité des coloris à la lumière</li> </ul>	NF EN ISO 23999 NF EN ISO 23999 NF EN ISO 105-B02	≤ 0,15 < 2 ≥ 6
<b>Caractéristiques thermiques<sup>(1)</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résistance thermique calculée (m<sup>2</sup>.K/W)</li> </ul>		0,03
<b>Groupe d'abrasion <sup>(1)</sup></b>	NF EN ISO 10582	groupe T
<b>Résistance au roulage lourd<sup>(1)</sup></b>	NF P 10-101 Charge de 15kg	OK
<sup>(1)</sup> pour information		

**Tableau 2 : caractéristiques d'identification et d'aptitude**



## 2.2.2. Produits prescrits

### 2.2.2.1. Ragréage

Désignation	Fabricant
PLANITOP 400 F	MAPEI
NIVORAPID FP	MAPEI
770 LANKOREP FIN RAPIDE	PAREX-LANKO
Sika MonoTop®-311 FR	SIKA

**Tableau 3 : Enduit de sol prescrit**

### 2.2.2.2. Ruban adhésif

Support	Ruban adhésif référence FIX & FREE 740
Support à base de liants hydrauliques sec, non exposé ou protégé des reprises d'humidité	Oui (Application au préalable d'un primaire GRIP A700 (BOSTIK) – TEC 049 (HB FULLER – ECO PRIM T (MAPEI) – PE 360 - UZIN)
Support à base de liants hydrauliques humides ou exposés à des reprises d'humidité	Oui (Application au préalable du primaire PE 470 - UZIN)
Chape fluide à base de sulfate de calcium	Oui
Support à base de bois	Oui
Ancien revêtement de sol résilient	Oui
Ancien sol coulé	Oui
Ancien carrelage sur supports à base de liants hydrauliques sec, non exposés ou protégé des reprises d'humidité	Oui
Dalles Vinyle-Amiante	Oui
Largeur d'application	0,75 m

**Tableau 4 : Prescriptions d'emploi du ruban adhésif FIX & FREE 740**

### 2.2.2.3. Produits de collage

Fabricant	Référence
BOSTIK	STIX P956 2K
	STIX H900 RESIST +
MAPEI	ADESILEX G19
SIKA CEGECOL	SOL UR CEGE HYBRID XTREM
UZIN	KR 430
	KE 68

**Tableau 5 : Produits de collage**

## **2.3. Dispositions de conception**

### **2.3.1. Classement UPEC du local**

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

### **2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé**

Dans ce cas :

- Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.
- Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

### **2.3.3. Exigence de planéité**

Dans le cas de travaux de rénovation dans les locaux classés U4 P4 E2 C2, il appartient à la Maîtrise d'œuvre, en accord avec la Maîtrise d'Ouvrage du projet, de préciser, dans les Documents particuliers du Marché (DPM), l'exigence de planéité requise.

### **2.3.4. Support ou revêtement existant**

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la nature du support, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer et pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### **2.3.5. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité**

Il appartient au maître d'oeuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

### **2.3.6. Support amianté**

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### **2.3.7. Traitement des joints de dilatation**

Dans le cas d'un support neuf, le Maître d'œuvre doit s'assurer que les joints de dilatation du support sont localisés de sorte à ne pas compromettre la durabilité de l'ouvrage de revêtement.

Le revêtement est interrompu et collé de part et d'autre du joint de dilatation comme indiqué au § 2.4.4.1 ci-après.

### **2.3.8. Chauffage des locaux**

L'attention du Maître d'ouvrage et de Maître d'œuvre est attirée sur le fait que la température ambiante requise pour la pose doit être d'au minimum + 15°C. Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur incombe de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée et maintenue pendant toute la durée du stockage et des travaux.

### **2.3.9. Résistance thermique**

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe GTI PURE posé libre avec collage ou maintien localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m<sup>2</sup>. K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du GTI PURE, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m<sup>2</sup>. K/W.

## **2.4. Dispositions de mise en œuvre**

### **2.4.1. Dispositions générales**

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

#### **2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol**

Ce sont celles définies dans la partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

#### **2.4.1.2. Stockage des produits**

Les dalles sont stockées à plat en limitant la hauteur de stockage sur 2 palettes maximum conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

#### **2.4.1.3. Conditions de pose**

##### **2.4.1.3.1. Température du support**

La température minimale du support nécessaire pour effectuer la pose est de +15 °C ; elle ne doit pas être supérieure à +30 °C. Dans tous les cas, le support aura une température supérieure au point de rosée d'au moins 3°C.

##### **2.4.1.3.2. Températures et hygrométrie ambiantes**

La température ambiante minimale doit être de +15 °C ; elle ne doit pas excéder + 30°C.

Le taux d'hygrométrie ambiante doit être inférieur à 65%.

Nota : Dans tous les cas et spécifiquement dans les bâtiments ne permettant pas le séchage en phase chantier, des systèmes d'évacuation d'humidité doivent être prévus par la maîtrise d'ouvrage, conformément au § 4.4.2 du NF DTU 53.12 P2

Ces conditions doivent être maintenues durant toute la durée des travaux.

### **2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports**

#### **2.4.2.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques**

##### **2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports**

Il s'agit des exigences requises avant préparation du support comme décrit au §2.4.2.1.2.

Cf. § 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complété et modifié comme précisé ci-dessous.

##### **Planéité**

Outre l'exigence définie au § 6.1.5.6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, la planéité doit être compatible avec l'exigence définie par le Maître d'ouvrage.

##### **Propreté**

En cas de rectification de planéité avec réalisation d'enduit de sol certifié QB, le support doit être sain et résistant : ni friable, ni poudreux et exempt de laitance de ciment et de particules non adhérentes (pulvéulence), la surface doit être exempte de résidus qui modifient les propriétés de mouillage telles que huiles grasses, acides gras, plâtres, enduits, et de taches diverses telles que peinture, plâtre, goudron, rouille, produits pétroliers.

En cas de pose directe, le nettoyage est effectué à l'aspirateur industriel.

##### **Siccité**

Le support ne doit pas être ressuant (présence d'eau liquide en surface). L'emploi d'humidimètres de surface doit être réservé à des fins statistiques afin de localiser les zones les plus humides nécessitant une mesure précise.

##### **2.4.2.1.2. Travaux préparatoires**

Cf. § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 modifié ou complété comme suit :

###### **2.4.2.1.2.1. Préparation mécanique**

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

#### 2.4.2.1.2.2. Traitement des bosses et des flaches

- Ponçage des bosses, puis nettoyage: aspiration par aspirateur industriel.

Ragréage ponctuel des flaches réalisé à l'aide d'un des produits définis au §2.4.2.1.2.5.

#### 2.4.2.1.2.3. Traitement des fissures

Sur tout support, les fissures sont préalablement repérées :

- Si elles présentent une ouverture jusqu'à 0,8 mm sans désaffleure, elles ne sont pas traitées.
- Au-delà, et en cas de désaffleure, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité

#### 2.4.2.1.2.4. Traitement des joints

##### 2.4.2.1.2.4.1. Joint de retrait

Les joints de retrait sont préalablement repérés. Ils ne nécessitent pas de traitement s'ils présentent une ouverture jusqu'à 4 mm.

##### 2.4.2.1.2.4.2. Joints de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint.

#### 2.4.2.1.2.5. Ragréage

- En cas de défaut généralisé de planéité : refus du support et reprise par l'entreprise de gros-œuvre.
- En cas de défaut ponctuel de planéité : le support doit être remis en conformité selon les dispositions décrites ci-dessous ; le choix du produit dépend de l'humidité du support comme indiqué ci-après.

		Ecart maximal de Planéité (sous la règle de 2m)	
		≤ 7 mm	> 7 mm
Taux d'humidité	< 4 %	Pose directe autorisée	Réalisation au préalable d'un ragréage choisi parmi ceux cités au §2.2.2.1
	> 4 %	Pose directe autorisée	Pose possible après préparation du support avec produits cités §2.2.2.1

#### 2.4.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

##### 2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB .

##### 2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

Complétées ou modifiées par les prescriptions du § 2.4.2.1.2 du présent document.

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement au moins égal à celui du local et visant l'emploi sur ce type de support, sera réalisé, après ponçage fin, conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, préalablement à la pose du revêtement.

#### 2.4.2.3. Supports neufs à base de bois

##### 2.4.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Cf. §6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complété et modifié comme défini ci-dessous :

Pour la planéité, l'exigence est fixée selon le tableau ci-après :

Planéité	
≤ 7 mm sous la règle de 2 m	> 7 mm sous la règle de 2m
Pose directe	Réalisation d'un enduit de sol préalablement à la pose

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### **2.4.2.3.2. Travaux préparatoires**

Ce sont ceux décrits au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.4. Supports existants en rénovation

### **2.4.2.4.1. Anciens supports non revêtus ou remis à nu à base de liant hydraulique**

#### 2.4.2.4.1.1. Exigences relatives au support

Ce sont celles définies dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée et modifiée comme défini au §2.4.2.1.1.

En outre l'exigence de planéité est la suivante : aucune flèche supérieure à 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm.

### **2.4.2.4.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu**

#### 2.4.2.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée par les dispositions décrites définies au § 2.4.2.4.1 ci-avant du présent Dossier Technique

#### 2.4.2.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### **2.4.2.4.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois**

#### 2.4.2.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au §9.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exception de l'élimination par ponçage des traitements de surface (cires, vernis, ...) qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose libre.

En outre, il convient en particulier :

- De procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieurs à 1 mm ;
- De traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

### **2.4.2.4.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés**

#### 2.4.2.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.4.4.2. Travaux préparatoires

Il convient d'appliquer soit un enduit de sol adapté sur toute la surface (Planipatch sur support sec, et les produits prescrits au § 2.4.2.1.2.5 sur support humide) soit un enduit de nivellement pour combler les joints (type Ultracolor ou Keracolor), lorsque :

- La largeur des joints entre carreaux est supérieure à 4 mm ;
- la profondeur des joints est supérieure à 1 mm.

Effectuer un dépoussiérage et un nettoyage soigneux suivi d'un rinçage.

### **2.4.2.4.5. Supports revêtus d'un ancien revêtement de sol souple compact en lés (PVC, caoutchouc et linoléum)**

#### 2.4.2.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Seule la pose sur anciens revêtements résilients compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum).

Les exigences de conservation sont, dans tous les cas, celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les anciens revêtements PVC compacts en lés et les dalles plastiques semi-flexibles.

En outre, le recouvrement est possible s'il n'existe pas de désaffleure supérieur ou égal à 2 mm.

#### 2.4.2.4.5.2. Travaux préparatoires

La pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué au §2.4.2.1.2.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, certifié QB, avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au §9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

#### **2.4.2.4.6. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles non amiantées**

##### *2.4.2.4.6.1. Exigences relatives aux supports*

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

##### *2.4.2.4.6.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement GTI PURE.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée, lessivage, puis rinçage soigné si nécessaire.

#### **2.4.2.4.7. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées**

##### *2.4.3.6.8.1. Exigences relatives aux supports*

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

##### *2.4.3.6.8.2. Travaux préparatoires*

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

#### **2.4.2.4.8. Peinture de sol**

##### *2.4.2.4.8.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### *2.4.2.4.8.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au §9.2.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

#### **2.4.2.4.9. Anciens revêtements de sol coulés en résine**

##### *2.4.2.4.9.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

##### *2.4.2.4.9.2. Travaux préparatoires*

- Les sols en résine sont conservés dans la limite de défauts ne dépassant pas 10 % de la surface. Au-dessus de 10 %, ils sont déposés en totalité,
- Les parties avec défauts sont déposées et réparées, avec un produit de même nature et de même dureté que le produit existant.

Ces opérations doivent être suivies d'un nettoyage et d'un dépoussiérage.

#### **2.4.3. Pose du revêtement**

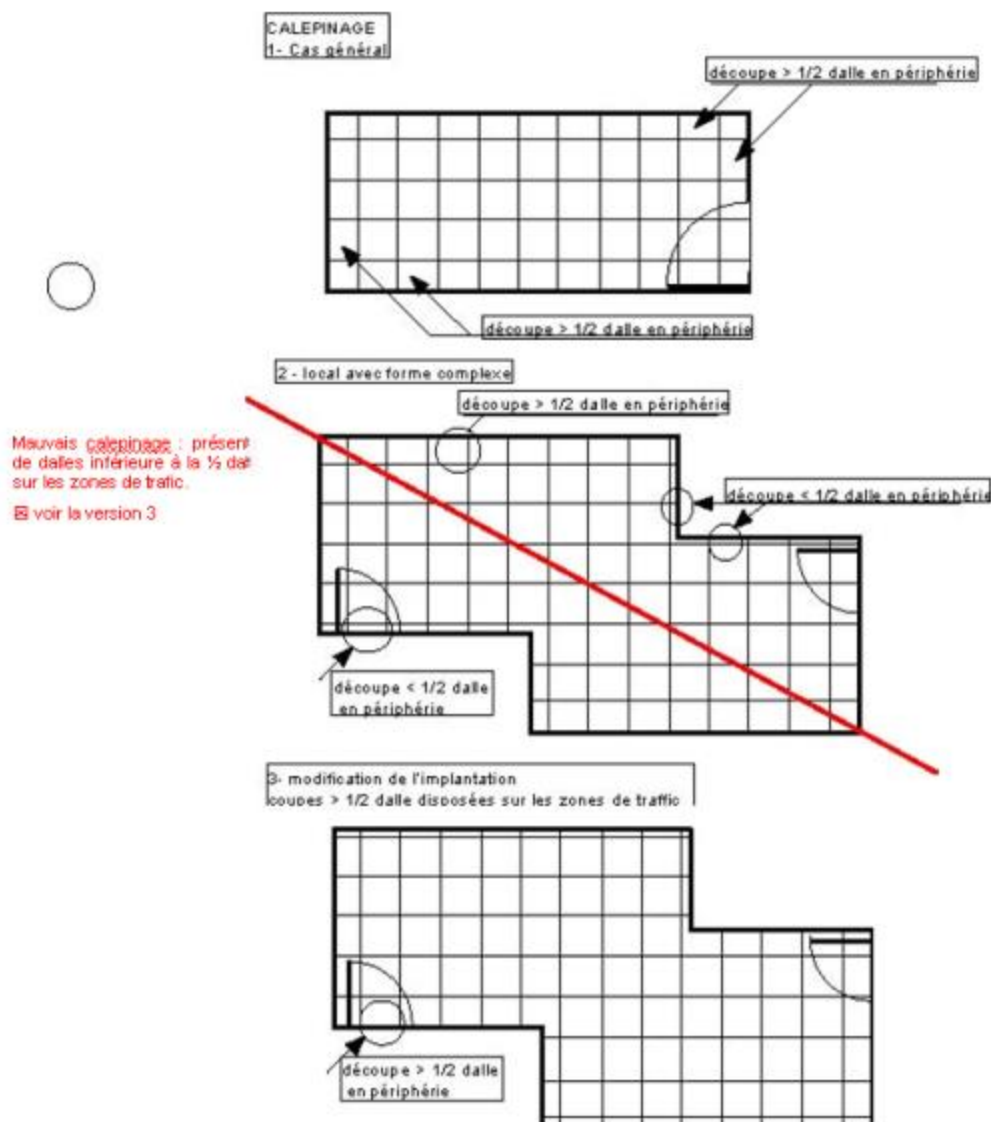
##### *2.4.3.1. Calepinage des surfaces*

Le calepinage est effectué par l'entreprise de pose en tenant compte des contraintes liées à chaque chantier, en respectant les principes suivants :

Les dalles sont disposées de telle sorte que les découpes périphériques et au droit des joints de dilatation soient supérieures à une demi-dalle.

Si cette condition ne peut pas être remplie, il faut s'assurer d'abord que les dimensions des coupes de dalles, disposées dans les zones d'accès et de trafic, soient supérieures à une demi-dalle.

Pour des surfaces supérieures à 500m<sup>2</sup>, il est nécessaire de prévoir un maintien localisé tel que défini au §2.4.3.7 (Cf. Figure 1 ci-dessous).



**Figure 1 : Calepinage des surfaces**

#### 2.4.3.2. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés. Mélanger les dalles de plusieurs cartons provenant d'un même lot lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris et d'assemblage.

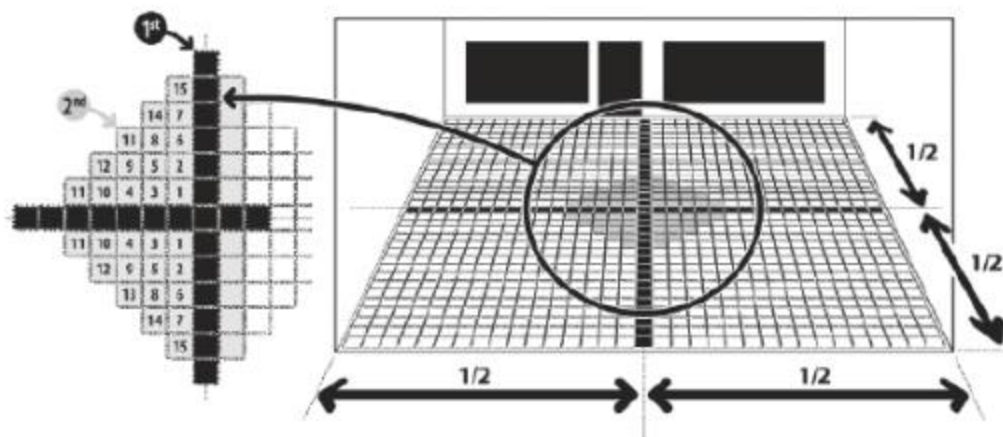
#### 2.4.3.3. Implantation des dalles

Cf. § 9.1 et 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

- Les dalles sont toutes posées dans le même sens grâce au fléchage d'envers.
- La mise en œuvre des dalles doit toujours se faire en travaillant sur les deux axes qui auront été tracés au préalable, soit le long d'un mur, soit entre deux zones de 500 m<sup>2</sup> (voir dessin) soit en croix au milieu de la salle.

#### Cas général :

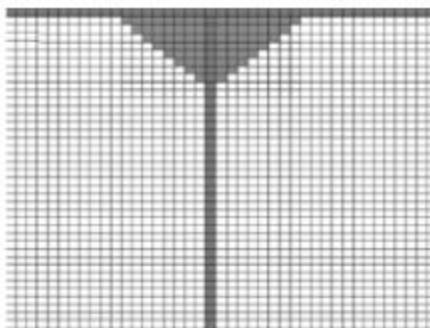
- Démarrer en croix au milieu du local.
- Poser les dalles en escalier ¼ par ¼ du local.



**Figure 2 : implantation des dalles**

#### Implantation le long d'un mur

- Démarrer au milieu de l'implantation.
- Poser les dalles en escalier de part et d'autre.



**Figure 3 : Implantation le long d'un mur**

Nota : Les dalles sont posées en escalier afin de faciliter l'imbrication et éviter les décalages.

#### 2.4.3.4. Conditions d'imbrication

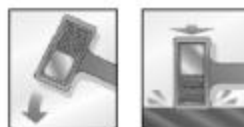
Les dalles sont imbriquées entre elles par frappe au maillet synthétique ou au maillet anti-rebond. L'emboîtement se réalise de l'angle vers le bord.

Outillage nécessaire :

Cutter - Mètre ruban - Règle métallique - Roulette métallique - Maillet bois ou résine synthétique



Maillet anti rebond  
ROMUS 94964



#### 2.4.3.5. Espace périphérique

Les dalles seront disposées de telle sorte que les découpes périphériques soient supérieures à une demi-dalle.

En partie courante, le jeu périphérique est de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm ; il sera couvert par la pose d'une plinthe.

#### 2.4.3.6. Découpe des dalles

La découpe est effectuée au cutter (1 passage en surface, puis pliage de la partie découpée et reprise sur l'envers) par report.

La dalle à découper est positionnée sur la dernière dalle entière posée.

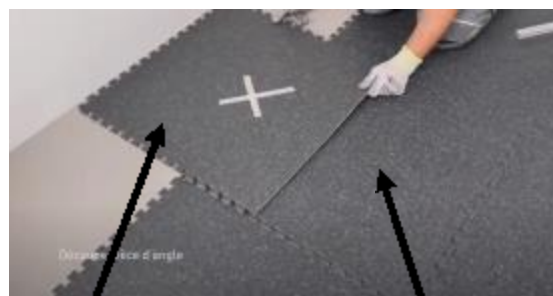
Prendre une dalle entière servant de gabarit.

Poser la dalle gabarit sur la dalle à découper en s'appuyant sur la cloison ou le mur et en laissant un jeu périphérique puis découper.





Dalle à découper  
(Superposer sur celle du dessous)



Dalle à découper  
(cutter ou  
massicot)

Dalle gabarit pour la  
découpe



Assemblage de la dalle découpée

Pour les chantiers importants, utiliser une scie circulaire de table.  
Elle est effectuée aussi pour les parties difficiles (huisserie, ...) à la cisaille démultipliée.



Cisaille à onglet  
Référence : ROMUS : 93415 /  
JANSER : 237 530 000



Cisaille à onglet démultipliée  
Référence :  
JANSER : 262 284 000

Dans le cas des surfaces avec défaut d'équerrage du gros œuvre, les dalles sont disposées jusqu'au dernier rang de dalles entières. Une rangée de dalles est positionnée parallèlement au mur. Les dalles de ces deux rangées sont découpées au niveau de la superposition. Puis, elles sont soudées à chaud avec un cordon d'apport CR40 de la société Gerflor.

#### 2.4.3.7. Conditions de maintien ou de collage localisé

La pose libre étant limitée à 500 m<sup>2</sup>, il est nécessaire de prévoir un maintien localisé en périphérie des surfaces de 500 m<sup>2</sup> ; un ruban adhésif dit « colle sèche » grande largeur (et son primaire associé) sera préalablement mis en œuvre de part et d'autre du joint de fractionnement sur une largeur de deux dalles.

Les adhésifs préconisés sont ceux définis au § 2.2.2.2.

Le revêtement est maintenu au droit des seuils et des joints de dilatation ainsi que devant les accès des réserves de magasins.

Dans le cas d'une pose dans une grande longueur (couloir, circulation), prévoir la pose d'adhésif grande largeur ou colle toutes les 20 rangées de dalles au plus.

Le choix de la technique de maintien en fonction de la nature du support s'effectue comme indiqué au § 2.2.2.2.

#### 2.4.3.7.1. Collage localisé dans les zones exposées directement au rayonnement du soleil

Les dalles sont collées :

- sur la surface de chaque zone exposée directement au rayonnement du soleil sans protection (rideaux, stores, ...), selon le support (cf. tableau ci-dessous), après dépose des anciens revêtements résilients le cas échéant.
- Dans les zones où l'amplitude thermique dépasse 20°C (par exemple sas d'entrée)
- Les colles prescrites sont celles indiquées au §2.2.2.3:

Ces colles peuvent également être employées pour maintenir le revêtement de sol en périphérie des zones de 500m<sup>2</sup> sur support à base de liants hydrauliques humides ou exposés à des reprises d'humidité. Le collage est réalisé sur deux largeurs de dalle.

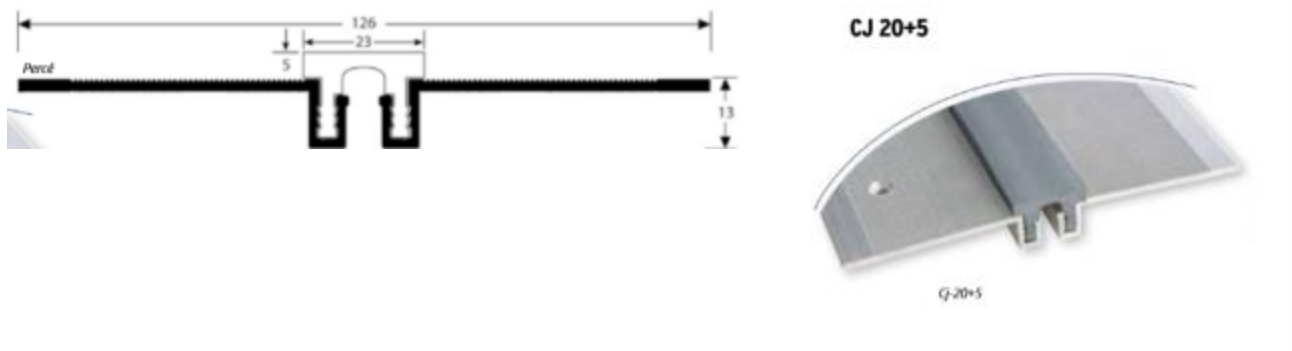
#### 2.4.4. Traitement des points singuliers

##### 2.4.4.1. Joints de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés et le revêtement est arrêté de chaque côté.

Le revêtement est interrompu et collé de part et d'autre du joint de dilatation ; ses tranches sont protégées :

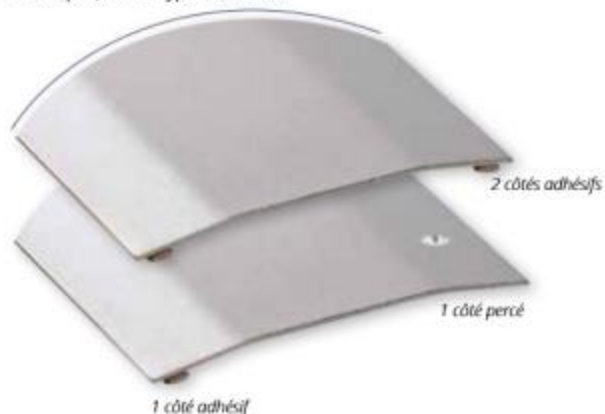
- Soit par mise en place d'un profilé de type CJ20+5 de la Sté. ROMUS avec bandes d'insert en PVC.
- Une fois le profilé mis en œuvre, le revêtement GTI PURE est installé en laissant un jeu de 1mm avec l'insert PVC. Ensuite, un traitement du jeu par soudure à chaud est réalisé avec le cordon d'apport PVC CR40 après avoir préalablement chanfreiné chaque élément. Après soudure à chaud, le cordon est arasé en deux étapes avec un couteau de type mozart. Cf. Figure 4 ci-dessous
- Soit par mise en place d'un profilé de recouvrement, dans les locaux classés au plus U4 P3 E2 C2, celui-ci étant alors en surépaisseur sur le revêtement et étant fixé sur un seul côté par arrêt sur un profilé scellé au gros œuvre et défini dans les documents particuliers du marché.
- Cf. Figure 4 et Figure 5 ci-dessous



**Figure 4 : Profilé pour joint de dilatation**

**INOX**

Inox Ep. 1,5 mm. Type 304 / V2 A



Réf.	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2796	2,50 m	Inox brossé	2 côtés adhésifs	
2797	2,50 m	Inox brossé	2 côtés adhésifs	
2795	2,50 m	Inox brossé	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 27,4 kg/cm<sup>2</sup>

Charge admissible : 15 kg/cm<sup>2</sup>

**Figure 5 : Couvre-joints de dilatation**

## 2.4.4.2. Traitement des seuils et arrêts

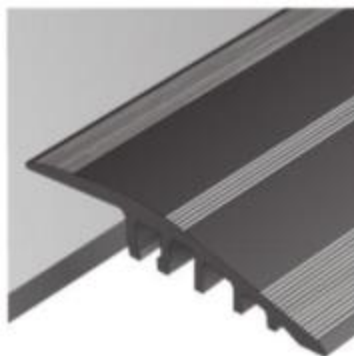
Pour les arrêts, deux solutions possibles :

1. Profilé H 505 (distribué par GERFLOR).

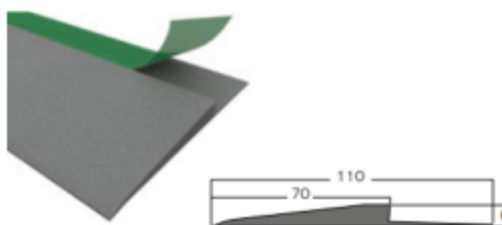
Le kit comprend :

- Le profilé alu percé.
- Les chevilles 6 x 30 mm.
- Les vis 4 x 50 mm.
- Les connecteurs d'angles droits et les vis.

Cf. Figure 6 ci-dessous.

**Figure 6 : Profilé d'arrêt H 505 de GERFLOR**

1. Rampe PVC (distribuée par Gerflor) (côte en mm)



## 2.4.4.3. Raccordement entre dalles GTI PURE

Le raccordement entre dalles GTI PURE de coloris différents s'effectue par emboîtement des dalles ou par coupe droite et soudure à chaud avec cordon CR40 de la société GERFLOR.

## 2.4.4.4. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux dalles GTI PURE.

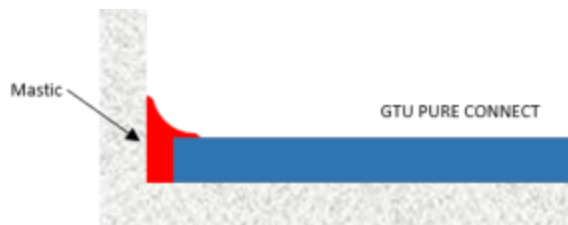
#### 2.4.4.5. Traitement des découpes et des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en aménageant un espace de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Sur support à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium et dans les locaux classés U4 et les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ; un calfatage de cet espace est ensuite réalisé au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

##### **Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)**

Mettre en place d'un fond de joint adapté dans l'espace ménagé en périphérie. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).



**Figure 7 : Traitement des découpes et des joints périphériques dans le cas des locaux U4 et des locaux E2 et sur supports bois ou à base de sulfate de calcium**



**Figure 8 : Traitement des découpes et des joints périphériques dans le cas des supports contenant de l'amiante**

#### 2.4.4.6. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Les dalles sont arasées et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Les dalles sont arasées. Mettre en place un fond de joint adapté dans le jeu de découpe. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

---

## 2.5. Mise en service

---

Dans le cas de la pose libre et des zones de maintien localisé par colle sèche : Pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate.

Dans le cas de collage localisé, et lorsqu'emploi de mastic MS Polymère pour les calfeutrements : Pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux.

---

## 2.6. Maintien en service du produit ou procédé

---

### 2.6.1. Entretien

#### 2.6.1.1. En locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier: Soit manuel avec détergent neutre en balayage humide; Soit mécanisé à l'aide d'un équipement (autolaveuse autotractée dont les caractéristiques ne dépassent pas les valeurs définies au tableau 6 en annexe, ...) muni d'un système de récupération d'eau et détergent neutre, soit par entretien va peur.
- Entretien périodique: nettoyage par rotocleaner, autolaveuse (muni d'un système de récupération d'eau) et détergent alcalin.

Utiliser le moins d'eau possible.

#### 2.6.1.2. En locaux classés E1 (sur supports à base de bois et à base de sulfate de calcium)

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- **Entretien journalier:** détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.
- **Entretien périodique:** détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée.

Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à recurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement.

### 2.6.2. Réparation

#### 2.6.2.1. Cas d'une dalle posée libre

En cas de détérioration d'une dalle : un angle de la dalle est découpé.

A partir de cet angle, les queues d'aronde sont désemboîtées soigneusement.

Une nouvelle dalle est mise en place en respectant le sens de pose.

#### 2.6.2.2. Cas d'une dalle collée

Un angle de la dalle est coupé et décollé.

A partir de cet angle, la dalle complète est décollée et désemboîtée.

Le film de colle est soigneusement gratté.

Le support est de nouveau encollé.

Une nouvelle dalle est mise en place en respectant le sens de pose.

---

## 2.7. Traitement en fin de vie

---

La société Gerflor doit être consulté pour connaître le traitement en fin de vie du revêtement GTI PURE.

---

## 2.8. Assistance technique

---

### 2.8.1. Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

### 2.8.2. Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

---

## 2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

---

### 2.9.1. Fabrication

La fabrication a lieu aux usines de Saint Paul Trois Châteaux (26130) et de Tarare (69170) de la Société GERFLOR.

### 2.9.2. Contrôles

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis ; la Société GERFLOR procède également à des contrôles statistiques sur produits finis. Les sites de fabrication mentionnés ci-dessus sont certifiés ISO 9001, ISO 14 001 et ISO 50001.

---

## 2.10. Mention des justificatifs

---

### 2.10.1. Résultats Expérimentaux

#### Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

#### Aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale
- Epaisseur des couches
- Dimensions des dalles.
- Masse surfacique
- Equerrage
- Module 1%
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur
- Incurvation à la chaleur
- Incurvation après immersion
- Adhérence entre couches
- Poinçonnement statique rémanent
- Essai de résistance à la chaise à roulettes (90kg; 25.000 cycles)
- Résistance au roulage lourd (méthode CSTB – Poids 60kg)

(Rapport d'essai interne n° DA-19-0797)

- Résistance au déclipage horizontal

(Rapport d'essai interne n° DA-24-0400)

- Résistance au roulage lourd (méthode CSTB – Poids 15kg)

(Rapport d'essais du CSTB N° R2EM-SIST-19-26084366)

#### Aptitude à l'emploi du profilé GERFLOR H 505

Résistance mécanique du profilé et de sa fixation vis-à-vis des sollicitations en locaux U4 P4.

(Rapport d'essais GERFLOR transmis le 23/09/2016 et rapport d'étude du CSTB réf. 26059094 du 30/11/2015).

### 2.10.2. Données Environnementales

#### Dalle GTI PURE

Le revêtement GTI PURE dispose d'une déclaration environnementale (DE). Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

Il s'agit d'une FDES individuelles faisant l'objet d'une vérification par tierce partie.

Editée en janvier 2023

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

### 2.10.3. Références chantiers

Nombre de m<sup>2</sup> vendu depuis 2017 : 65000 m<sup>2</sup>

## 2.11. Annexe du Dossier Technique

<b>Dalle GTI PURE</b>	
Mode de pose avec conditions de température	<b>POSE LIBRE</b> : dans les locaux visés, la dalle GTI PURE n'est pas soumise à des écarts de température de plus de 20°C. Elle a une stabilité dimensionnelle qui permet une pose libre dans la limite de 500 m <sup>2</sup> . Au-delà, prévoir un fractionnement.
Dilatation périphérique et joint de dilatation	Le jeu périphérique est fixé au plus à 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur. Ce jeu doit être mastiqué et recouvert par un profilé de finition.

	<b>U4 P3</b>	<b>U4 P4 en neuf et rénovation</b>
Classement P des locaux	Locaux équipés de sièges à roulette (tels que les bureaux) ou locaux où circulent des chariots déplacés à la main à l'exclusion des transpalettes (ex : couloirs d'hôpitaux). L'entretien se limite à l'emploi au plus de mono brosse.	Locaux P3 qui, de plus, supportent couramment un roulage lourd dans les limites suivantes. L'entretien se limite à l'emploi au plus d'une auto laveuse auto-tractionnée lorsqu'admise (Cf. § Entretien).

Charges statiques		
Charge concentrée maximale par appui (en kg)	<b>POSE LIBRE</b> : 200 kg <b>POSE COLLEE</b> : 200 kg	500 kg
Pression maximale induite sur le revêtement (kg/cm <sup>2</sup> )	<b>POSE LIBRE</b> : 30 kg / cm <sup>2</sup> <b>POSE COLLEE</b> : 30 kg / cm <sup>2</sup>	40 kg / cm <sup>2</sup>

Charges dynamiques	Sans objet	Les engins de manutention à moteur électrique ou thermique sont susceptibles de générer des altérations liées à l'échauffement dû au patinage de la roue. Il conviendra de s'assurer de l'adéquation des équipements à l'ouvrage du revêtement (par exemple : engins munis d'un système anti-patinage).	
		Les roues jumelées sont comptées pour une seule roue lorsque leurs distances (entraxe ou voie) est < à 20 cm. Les roues métalliques sont exclues.	
Fréquence et nature du trafic		Fréquence courante, typiquement achalandage des boutiques et entretien	
Nature du bandage ou de la roue		Polyuréthane ou de dureté équivalente	Caoutchouc plein ou pneumatique. Ce type d'appareil ne doit pas stationner sur les dalles GTI PURE afin d'éviter des migrations de colorants. Il doit être utilisé uniquement pour aller approvisionner les rayonnages.
Charge totale par roue		<b>&lt; 600kg</b>	<b>≤ 1000 kg</b>
Pression de contact		<b>≤ 40 kg / cm<sup>2</sup></b>	Sans objet
Poids total en charge		<b>≤ 1800 kg</b>	<b>≤ 3000 kg</b>
Vitesse		≤ 5 km/h	≤ 10 km / h
Manutention		Chariot déplacé à la main, <b>transpalette manuel ou électrique</b> à conducteur accompagnant, de capacité nominale 1300 kg	Chariot tracteur
entretien			Autolaveuse auto-tractée à conducteur accompagnant

**Tableau 6 : Charges statiques et dynamiques**



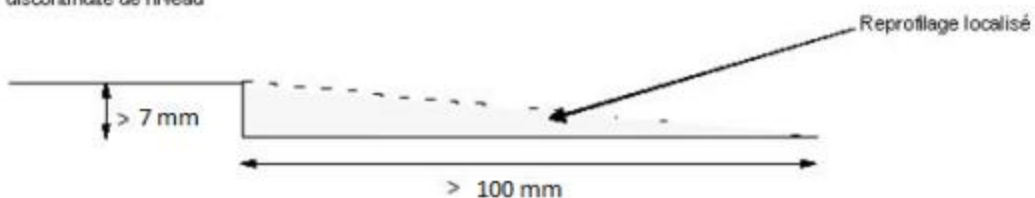
Type des supports	Référentiels	Classement UPEC du local où le support est admis
Dallage sur terre-plein	NF P 11 213 (DTU 13.3 Partie 2 et 3)	Au plus U4 P4 E2 C2
Plancher en dalle pleine de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 23.4	
Planchers en dalle pleine à partir de pré-dalles préfabriquées et de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 23.4	
Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton précontraint, table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2	
Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, avec continuité sur appuis.	NF DTU 23.5	
Planchers en béton coulés sur bacs aciers collaborants avec continuité aux appuis	NF P 18 201 (DTU 21)	
Exécution de planchers chauffants à eau chaude (à tubes métalliques ou en matériau de synthèse)	NF DTU 65.14	
Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton	NF P 52 302 (DTU 65.7) et additifs	
Dalles traditionnelles à base de liants hydrauliques, adhérentes désolidarisées ou flottantes	NF DTU 26.2	
Chapes traditionnelles à base de liants hydrauliques, adhérentes ou désolidarisées	NF DTU 26.2	
Chapes traditionnelles à base de liants hydrauliques sur isolant	NF DTU 26.2	Au plus U4 P3 E2 C2
Chapes fluides base ciment	Règles Professionnelles	
Chapes fluides base sulfate de calcium	Règles Professionnelles	Au plus U4 P3 E1 C2
Planchers massifs et contrecollés (bois sur lambourde)	NF DTU 51.1	
Planchers en panneaux dérivés du bois	NF P 63 203 (DTU 51.3)	

**Tableau 7: Type de Supports**

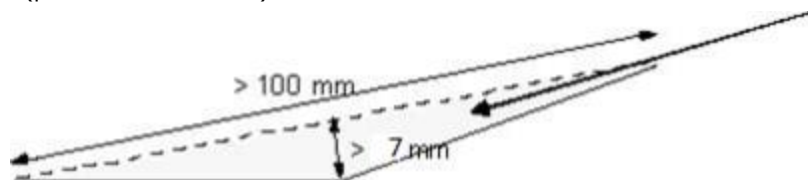
	Sols plastiques		Résine		Carrelage	
	Planéité < 7 mm	Planéité > 7 mm	Planéité < 7 mm	Planéité > 7 mm	Planéité < 7 mm	Planéité > 7 mm
Conservation du revêtement existant % de surface détériorée < 10 %	Pose directe	Ragréage ponctuel	Pose directe	Mortier de résine époxy sablé pour récupération de la planéité	Pose directe avec traitement des joints en cas de joints prononcés	traitement du carrelage avec primaire et enduit de dressage
Dépose du revêtement existant % de surface détériorée > 10 %	Pose directe sur support remis à nu	Dépose cf. béton neuf + traitement du béton pour planéité	Pose directe sur support remis à nu	Dépose cf. béton neuf + traitement du béton pour planéité	Pose directe sur support remis à nu	Dépose cf. béton neuf + traitement du béton pour planéité

**Tableau 8 : Travaux préparatoires à prévoir en fonction de l'état du revêtement existant**

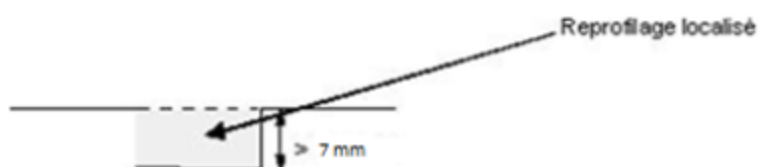
a) discontinuité de niveau



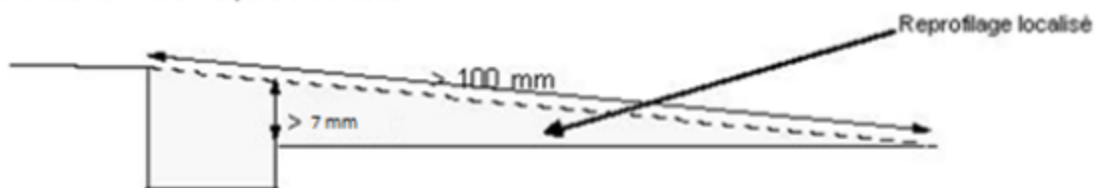
b) changement de pente (pente de même sens)



c) dépose d'une cloison



d) discontinuité de niveau + dépose d'une cloison



e) changement de pente (pente inversée)






**Figure 9 : Traitement des discontinuités de niveau du support et des pentes**

Plinthe bois : installation par l'entreprise de menuiserie après la pose des dalles GTI PURE.

Exemple de plinthe PVC

La plinthe sélectionnée est une plinthe homogène en PVC expansé avec lèvres souple co-extrudée qui présente un décor uni dans la masse ou un décor bois obtenu par impression et de hauteur 60, 80 ou 100 mm, de type Vynaflex.

Description	VYNAFLEX		
	60 mm	80 mm	100 mm
			
Épaisseur	4 mm	5 mm	5 mm
Classement feu	M2 - (SNPE 7887.98)		
Poids (ml)	108 g	175 g	216 g
Conditionnement	25 x 3 ml	32 x 3 ml	



**Figure 10 : Plinthe**

1